

MUNICIPALITÉ

COMMUNE  
DE  
DENGES

## **PRÉAVIS N° 2/2017**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire  
pour l'acquisition d'un nouveau tracteur  
de fr. 121'000.00 TTC.**

# **AU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES**

## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2017**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur de fr. 121'000.00. TTC.**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1. BUT**

Nous proposons au Conseil communal le remplacement de notre tracteur multifonctions affecté à notre service voirie. C'est un élément essentiel pour l'entretien du village, aussi bien en été qu'en hiver.

Il permettra d'assurer un service hivernal de qualité ainsi que toutes les tâches inhérentes aux espaces verts avec des outils performants.

La valeur de reprise du véhicule actuel est insignifiante, raison pour laquelle il sera conservé à titre d'appoint et comme véhicule formateur pour l'apprenti.

### **2. EXPOSE DES MOTIFS**

Nous vous avons proposé, en 2004, lors de l'achat du tracteur ISEKI, un amortissement sur une période de 10 ans, ce qui correspond à une durée de vie usuelle pour ce type d'engin. Nous sommes en 2017, soit 13 ans après son achat, et constatons qu'il a rempli sa mission.

### **3. PROJETS**

Nous avons demandé plusieurs offres dans la région et les critères de choix définis étaient les suivants :

- Le prix
- Le respect du cahier des charges pour le véhicule et les accessoires
- La disponibilité et l'efficacité du service après vente et entretien.

Les caractéristiques principales de ce nouveau véhicule sont :

- Relevage et prise de force arrière – relevage avant – frontal
- Crochet d'attelage – distributeurs hydrauliques avant et arrière
- Le confort d'utilisation est un point essentiel, il concerne autant la conduite, le poste de pilotage (cabine climatisée et insonorisée) ainsi que le changement rapide et aisé des accessoires.
- La puissance du tracteur est augmentée, ce qui est un avantage.
- La traction sur les quatre roues est indispensable.
- Le véhicule doit correspondre aux normes environnementales en vigueur.
- L'accès aux éléments mécaniques pour effectuer les entretiens périodiques (contrôle des niveaux, graissages, lavages, etc.) doit être le plus aisé possible.

Au terme d'essais et comparatifs, notre choix s'est porté sur le modèle Massey Ferguson 5609-4 Essentiel Dyna 4 autodrive 40 km/h et les accessoires suivants :

- Epareuse Me Connel PA 55 Eco
- Benne à terre renforcée Stoll robuste
- Fourche à palette 1.5 t
- Lame à neige Hauer HS 2800 hydro

#### 4. PRIX DU VEHICULE ET DES EQUIPEMENTS

Véhicule de base	fr.	85'000.00
Epareuse Me Connel PA 55 ECO	fr.	24'000.00
Benne à terre renforcée Stoll robuste	fr.	1'830.00
Fourche à palette 1.5 t	fr.	1'230.00
Lame à neige Hauer HS 2800 hydro	fr.	<u>8'500.00</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>fr.</b>	<b>120'560.00</b>

#### 5. FINANCEMENT

Le financement se fera par le biais de la trésorerie courante. Le montant sera prélevé sur la réserve pour investissements futurs qui, au 31 décembre 2016, s'élève à fr. 630'986.85.

## 6. CONCLUSIONS

Tenant compte des explications et arguments précités, nous proposons au Conseil communal d'accepter la proposition municipale pour le remplacement du tracteur de la voirie.

Avec votre accord, nous serons en mesure d'utiliser cette acquisition à l'automne 2017, pour aborder la prochaine saison d'hiver avec sérénité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

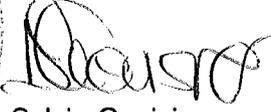
- vu le préavis N° 2/2017 de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- entendu le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

1. d'accepter la demande extrabudgétaire de fr. 121'000.00 TTC pour l'acquisition d'un nouveau tracteur ;
2. d'accepter le financement tel que proposé

Approuvé en séance de Municipalité le 13 mars 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

 Le Syndic Francis Monnin		 La Secrétaire A.-Sylvie Gevisier
--	--	--

Denges, le 13 mars 2017/asg